

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 17 février 2022

Le **dix sept février deux mille vingt deux à dix-neuf heures trente minutes**, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 3 février 2022.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, Aline MESTRALLET, Sabine DIAS MAGALHAES, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Caroline GUCHER, Christophe ESQUENET

Absent excusé : Ronald VALLANT (procuration donnée à MESTRALLET Jean-Claude)

La séance est ouverte à 19H30

Présence de 0 administré

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 2 décembre 2021 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Travaux**
 - ***Four communal**
 - ***Local technique**
 - ***Enfouissement des réseaux secs**
- **Délibération partenariat syndicat des eaux / association ARCADE**
- **Délibération demande de subvention ARCADE**
- **Délibération adhésion Espace Belledonne avec décision sur engagement contrat Vert/Bleu**
- **Information délégation du Maire**
- **Retour sur réunion de travail RH du samedi 22 01 2022**
- **Dates DOB et budget**
- **Informations et questions diverses**

I. Travaux

a. Four communal

Les travaux sont terminés. Il reste l'aménagement des abords. Le bilan financier du four est fait comme suit : dépenses à hauteur de 60 700€ HT. Les subventions suivantes sont en attente de règlement : 25 000€ de la Région et 30 000€ de l'Etat. Soit un auto-financement de 5700€ HT à ce jour.

Le Maire tient à souligner l'investissement des membres du conseil municipal, le bénévolat à hauteur de 400 heures de travail qui a permis à la fois une belle réalisation mais également d'importantes économies dans le budget communal. Le Maire remercie son conseil municipal quant à la réalisation du projet fédérateur pour le village.

Nicolas COUTIER présente le projet de convention de location du four, avec le cahier des charges d'utilisation. Celle-ci sera votée au prochain CM. Les élus sont invités à apporter leurs remarques et/ou modifications avant son approbation.

b. Local technique

Le permis de construire est en cours d'instruction auprès du pôle ADS

c. Enfouissement réseaux secs

Les conventions ont été envoyées/distribuées aux riverains concernés. Le bureau d'étude ETI attend donc tous les retours avant signature auprès du SDES.

II. Délibération partenariat syndicat des eaux/association ARCADE (Délibération n°1)

Le Maire de la Commune de VILLARD-SALLET Expose le projet du Syndicat des Eaux de la Rochette de créer un partenariat avec ARCADE, Pour rappel, ARCADE est une association en charge de coopération décentralisée entre des communes françaises et les communes de Dembela, Blendio, Benkadi, Tella (cercle et région de SIKASSO-MALI) au service du développement économique et social de ces dernières. Depuis 2005, avec la loi OUDIN SANTINI, les collectivités françaises peuvent attribuer entre 0 et 1% de leur budget eau pour financer les projets de solidarité internationale notamment dans le domaine de l'eau. Cette participation permet à l'association d'accéder à d'autres financements plus importants, notamment avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux a envisagé lors de ces derniers comités syndicaux de reverser à l'association ARCADE la somme de 1 centime par m3 consommé. Une convention annuelle sera alors établie entre le Syndicat des Eaux et l'Association.

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD-SALLET, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **S'oppose** au projet du Syndicat des Eaux tel que stipulé ci-dessus
- **Refuse** de donner mission à ses délégués de l'eau de porter cet avis au prochain comité syndical

III. Délibération demande de subvention ARCADE

Le maire indique avoir reçu le 28 janvier 2022 un mail d'ARCADE avec le rapport d'activité 2021, le livret d'animations et leur demande de subvention pour 2022 à hauteur de 200€.

Le budget n'étant pas encore voté, la décision sera prise ultérieurement.

IV. Délibération adhésion Espace Belledonne avec décision sur engagement contrat Vert/Bleu

Le maire indique avoir reçu l'appel à cotisation d'Espace Belledonne pour l'année 2022 à hauteur de 220.50€. Aussi il demande aux élus de se positionner sur l'engagement de la commune dans le cadre du contrat Vert/Bleu à savoir :

1er sujet : la forêt/réimplantation/aides /sentier pédagogique

Contexte : Sur une parcelle forestière replantée suite à une attaque de scolyte (laissée en libre évolution si j'ai bien compris), dont les plants ont été acquis via l'appel à projets du CVB Cœur de Savoie.

Piste de projet via l'AAP TVB Belledonne : financement du matériel de protection des plants pour les 1ères années et d'un volet pédagogique, en lien avec l'école de Villard Sallet, avec pose de panneaux sur les variétés et leur capacité d'adaptation au changement climatique, mais aussi la faune et la flore de cette parcelle en libre réhabilitation.

Eligibilité des dépenses : la maintenance et le suivi de la réimplantation n'est pas éligible à des aides.

2ème sujet : zones humides/état des lieux/aides au communes pour acquisition foncière/réhabilitation de terrain public ou privé/couloir de passage de la faune/sensibilisation des propriétaires.

Piste de projet : restaurer une zone humide qui a été comblée par des gravats, sur une parcelle privée. Piste : acquisition foncière.

Point de vigilance : sommes-nous dans un cadre de compensation ?

Eligibilité des dépenses : la sensibilisation des propriétaires est éligible mais non financées via notre appel à projet qui cible à 95 % les dépenses d'investissement.

3ème sujet : verger conservatoire/besoins

Vérifier avec l'école le besoin, ainsi que l'articulation potentielle avec la commune de Rotherens qui se lance dans la création d'un verger conservatoire, et la commune de Détrier qui se questionne également sur un tel projet.

Le Conseil Municipal sollicite une intervention de Jean-François DUC afin d'avoir connaissance des services apportés en cas d'adhésion et de la valeur ajoutée pour la commune.

V. Information délégation du Maire

Dans le cadre de ses délégations le Maire a dû prendre les décisions suivantes :

- Changement du chauffage de la salle du CM : 1474.31€
- Changement des pneus du tracteur : 843.54€

VI. Retour sur la réunion de travail RH du 22 01 2022

Les fiches de poste doivent être corrigées.

Le poste informatique pour permettre le télétravail de l'agent administratif sera mis en place mardi 22 février 2022. Le dossier « juridique » permettant le télétravail est en cours avec le CDG. Ce point devra faire l'objet d'une saisine du comité technique puis d'une délibération du conseil municipal avant de rentrer en vigueur.

VII. Date DOB et budget

Le DOB est fixé au samedi 5 mars 2022 dès 9h. le vote du budget aura lieu le jeudi 7 avril 2022 à 19h30.

VIII. Informations et questions diverses

a. Parkings et stationnements

Il est régulièrement constaté des véhicules stationnés sur les trottoirs. Les élus rappellent l'arrêté municipal du 12 mai 2017 interdisant le stationnement sur l'ensemble des voies communales et sur la RD28 dans l'agglomération de VILLARD-SALLET et en appellent aux responsabilités citoyennes permettant de garantir la sécurité des piétons.

Autre constat, les parkings communaux sont très souvent utilisés de façon récurrente et plus particulièrement par des véhicules utilitaires et camping-cars. Il est rappelé que les stationnements communaux sont des aires de stationnement provisoire. Les propriétaires et locataires sont tenus de se garer sur leurs propriétés.

b. Convention déneigement avec le Département (Délibération N°2)

Le maire indique avoir reçu la convention de déneigement entre le Département et la commune concernant les modalités d'intervention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la convention proposée par le Département
- Autorise le maire à signer la convention

En l'absence d'autres questions, la séance est levée 22h15.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

